



ÉCOLE DES INGÉNIEURS DE LA VILLE
DE PARIS
ÉCOLE SUPÉRIEURE DU GÉNIE URBAIN

Département Informatique & Technologies urbaines

Charte pour le bon usage des ressources informatiques de l'EIVP

1. Objet

L'objectif de la présente charte est de définir les règles pour une meilleure utilisation des ressources informatiques (matérielles et logicielles) de l'école des ingénieurs de la ville de Paris et de préciser les responsabilités des usagers.

La présente charte inclut l'intégralité des règles et des conditions d'usage du réseau Internet présentées dans la charte déontologique RENATER (ci-jointe).

2. Conditions d'utilisation

Les ressources informatiques mises à la disposition des professeurs et des élèves sont à usage strictement pédagogique et éducatif. Sauf autorisation spécifique de la direction de l'EIVP, elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

Chaque utilisateur (professeur, élève, stagiaire, personnel administratif, ...) se voit attribuer confidentiellement un identifiant et un mot de passe qui lui permettent notamment de :

- a. Ouvrir une session Windows sur un poste qui lui est dédié
- b. Travailler sur tous les logiciels installés
- c. Gérer sa messagerie électronique et sa page Web
- d. Accéder à l'intranet et aux données disponibles sur le réseau de l'école
- e. Consulter ou télécharger les documents pédagogiques et les rapports internes.

L'utilisateur est totalement responsable de l'usage de son compte informatique (les identifiants et les données). La communication de ses identifiants à des tierces personnes, engage totalement sa responsabilité.

3. Principales règles concernant l'usage des moyens informatiques

- a. Ne pas laisser une session ouverte en quittant la salle informatique.
- b. L'installation de nouveaux logiciels sur les machines de l'EIVP par les utilisateurs est strictement interdite. Seul l'administrateur système est autorisé à le faire.
- c. L'utilisateur est tenu d'informer immédiatement l'administrateur système de tout incident technique rencontré sur le matériel.

- d. Il est strictement interdit de manipuler (débrancher, déplacer, ...) le matériel mis à la disposition des utilisateurs dans les salles de cours.
- e. L'utilisation des logiciels et du réseau Internet à des fins autres que pédagogique est strictement interdite.
- f. Durant les séances de cours, l'utilisation d'Internet et des logiciels est soumise à l'autorisation du professeur.
- g. L'utilisateur s'engage à respecter les règles déontologiques.
- h. L'EIVP ne peut en aucun cas être responsable d'une perte de données susceptible de se produire à la suite d'un dysfonctionnement de son système informatique. En ce sens, il appartient à chaque utilisateur de faire une copie de ses données et de ne pas laisser des données confidentielles sur les machines de l'EIVP.
- i. Les logiciels installés et mis à la disposition des utilisateurs sur leurs machines (EIVP ou personnelles), logiciels spécifiques à usage étudiant, ne doivent pas être copiés ou échangés. L'école ne peut en aucun cas être responsable d'éventuelles copies de logiciels réalisées par un utilisateur. En cas de contrôles des autorités compétentes, l'utilisateur sera seul responsable de toute copie trouvée.

4. Informations

Les postes des salles informatiques sont réinstallés de manière automatique toutes les nuits. Le disque dur temporaire est vidé durant cette opération. Toutes données restant sur l'ordinateur seront donc effacées sans préavis. Les données sur le bureau, dans « Mes documents » ou sur le serveur « ELEVEBOX » ne sont pas concernées.

A chaque ouverture de session, les données telles que « Mes favoris », « Mes documents », et le bureau sont rapatriées depuis un serveur, sur le poste (dans la limite de 60Mo par étudiants). Le retour vers le serveur est automatique à la fermeture de la session.

Un espace de stockage destiné aux élèves est accessible via cette l'adresse « \\Elevebox\DonneesEleves ». Vous y trouverez un espace commun accessible en écriture/lecture par tous les étudiants ainsi qu'un dossier personnel (classé par promotions) par étudiants, protégé, accessible par l'étudiant concerné.

5. Sanctions

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les règles et les obligations présentées dans cette chartre s'expose à des sanctions et peut faire l'objet de poursuites pénales.

Chef de département informatique

M. Chachoua

Contrat d'acceptation de la charte

Je soussigné (e), certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des ressources informatiques de l'EIVP.

Paris le

Signature de l'utilisateur

Date de validation :

Signature